

# Présentation des finances des régions en 2005

Deux points principaux marquent l'évolution des finances des régions en 2005.

? L'année 2005 a été marquée par la mise en application -à titre expérimental- par 20 régions<sup>1</sup> de la nouvelle instruction comptable M71 en remplacement de l'instruction M51.

Cette innovation permet ainsi une meilleure transparence et une meilleure sincérité des comptes quel que soit le mode de vote du budget, par fonction ou par nature. Néanmoins son application a aussi eu pour effet d'opérer un certain nombre de reclassements comptables. Dès lors, la continuité dans les séries présentée dans cette publication peut en être affectée (le texte signale les cas où les évolutions observées sont affectées par le passage en M71).

? Les régions se sont, par ailleurs, vu attribuer de nouvelles compétences par la loi du 13 août 2004 (financement de formations sanitaires et sociales, prise en charge par la région Ile-de-France du financement du Syndicat des Transports d'Ile-de-France) ou ont vu des compétences plus anciennes s'étendre ou monter en charge progressivement (transport régional ferroviaire de voyageurs, formation professionnelle, apprentissage).

De ce fait, l'exercice 2005 connaît une augmentation dynamique des dépenses réelles, tout particulièrement au niveau du fonctionnement (+15,9%). Ces dépenses concernent trois secteurs principaux et illustrent bien les transferts de compétences :

- la formation professionnelle et l'apprentissage ,
- les lycées,
- le transport ferroviaire régional de voyageurs qui a été généralisé à toutes les régions (sauf l'Île-de-France et la Corse) depuis 2002.

Les nouvelles compétences tendent à modifier la structure du budget des régions. La part des dépenses d'investissement, prédominante avant 2002, tend à diminuer. La part de l'investissement représente désormais 42,4 % des dépenses réelles hors dette en 2005 (contre 45,3% en 2004). Mais cette part de

l'investissement reste supérieure à celle observée pour les départements (23,6% en 2005).

L'analyse des comptes agrégés des régions s'appuie sur la démarche suivante :

- 1) Étude de la formation de l'autofinancement (CAF) par l'analyse de la section de fonctionnement.
- 2) Étude du financement des investissements (section d'investissement).

Ces deux premières parties ne prennent en compte que les opérations réelles : seules les dépenses et recettes se traduisant *in fine* par un décaissement ou un encaissement sont prises en compte (par exemple les dotations aux amortissements ne sont pas des charges réelles).

- 3) L'étude du patrimoine dans une optique financière constitue la dernière partie. Cette étude du patrimoine repose sur le bilan fonctionnel, qui consiste en un reclassement des postes du bilan agrégé des régions, en vue de mettre en évidence les principaux équilibres financiers : fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie. La dette, principale composante du fonds de roulement, fait l'objet d'un développement plus détaillé.

**Le budget global des régions est en hausse significative.**

Le volume d'activité des régions croît de manière importante au niveau global tant en dépenses (+12,1%) qu'en recettes (+11,6%).

Le ratio de dépenses réelles totales hors dette par habitant illustre cette dynamique, puisqu'il s'établissait à 256 euros par habitant en 2003, à 281 euros en 2004 contre 313 euros par habitant en 2005.

<sup>1</sup> Régions de métropole à l'exception du Languedoc-Roussillon et du Limousin.

### Evolution en valeur des dépenses des régions (en millions d'euros)

